

# ATELIER DECOUVERTE

## LE ROLE DU COMITE D'ENTREPRISE L'APRES-ELECTIONS

### *Trésorier du CE, une fonction centrale ?*

*(Cette formation nécessite une bonne connaissance du Rôle économique et social du comité. Cet atelier est déconseillé aux participants n'ayant pas été préalablement formés aux matières générales. Pour les élus les plus avertis, la formation peut se dérouler en une seule journée, toutefois, le rythme sera soutenu. Il est conseillé de faire cette formation en deux journées afin que le formateur puisse associer à la théorie des cas pratiques permettant de mieux assimiler la formation, son contenu. Cette formation est qualifiée de niveau II et III).*



**1 à 2  
JOURS**



## LES ATELIERS DE CONSEIL CE :

For de son expérience du terrain, les ateliers de CONSEIL CE sont construits autour du coaching d'élus.

Chaque atelier est associé à un niveau de connaissances nécessaires avant de s'y inscrire.

Ainsi, le parcours d'apprentissage d'un élu est balisé en modules complémentaires afin qu'il progresse pas à pas. Un élu efficace c'est un élu formé tout au long de son mandat.

Le but est simple : permettre à chaque élu de participer pleinement à leur formation afin d'assimiler plus efficacement le programme.

Le formateur utilise des outils variés en fonction notamment du but à atteindre comme :

- 📌 L'emploi de la vidéo,
- 📌 L'utilisation de questionnaires,
- 📌 Les jeux de rôle,
- 📌 La mise en situation,
- 📌 Le quizz,
- 📌 La dynamique de groupe....



Afin que la formation soit la plus efficace, les participants doivent être attentifs et disponibles durant toute la durée de l'intervention.

## PROGRAMME (2 jours)



### **RAPPEL DES DISPOSITIONS LEGALES ?**

Responsabilité civile du comité, rôle du CE en matière de gestion du patrimoine, responsabilité des autres membres.



### **CONSTITUTION DU BUREAU ?**

Désignation du trésorier, de son adjoint. Qui participe au vote ? Comment s'organise les désignations ? Qui peut se porter candidat, existe-t-il en la matière une stratégie à adopter ? En cas de départage, quelles règles appliquer ?



### **TITULAIRES ET SUPPLEANTS – UNE DIFFERENCE NOTABLE ?**

Quelles règles s'appliquent lorsqu'on est titulaire, suppléant du comité ? Quels sont les autres différences entre ces deux qualités d'élu du CE ?



### **LA COMPTABILITE DU COMITE D'ENTREPRISE :**

Que signifie le terme « comptabilité de CE » ; existe-t-il des règles clés ? Quels sont les documents à apprécier en comptabilité de CE. Pourquoi est-il nécessaire de tenir une véritable comptabilité ? Comment s'opère les comptes rendu de la gestion (mensuel et annuel). Comment s'opère la transmission des comptes entre CE (sortant et arrivant). Existe-t-il des sanctions prévues en cas de mauvaise gestion ? Comment dans certains cas, peut-on désigner un expert judiciaire ?



### **FINANCEMENT DES ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES :**

Que signifie, détenir le monopole en matière d'activités sociales ? Quelle est la durée de vie d'une ASC ? Qui peut revendiquer la gestion des ASC ? Comment finance t'on les ASC ?



### **QUEL TYPE DE COMPTABILITE CHOISIR ?**

Que signifie comptabilité dite de « trésorerie » et « d'engagement » ? Comment déterminer son plan comptable au CE.



### **BENEFICE D'UNE COMPTABILITE MISE A JOUR ?**

Quels sont-ils pour le CE ? Extraire son propre compte de résultats, son bilan. Etre en mesure de connaître ses avoirs, liquidités disponibles à tout moment...Comment évaluer le patrimoine du CE ?



### **AVANTAGES D'UN LOGICIEL DE COMPTABILITE ?**

Permet aux élus de gagner du temps. Sécurise le travail du trésorier et de son adjoint. Permet de conserver l'historique. Comment mettre en place une telle solution ? Les élus doivent-ils être comptables ?



### **UNE COMPTABILITE CONTROLEE REGULIEREMENT ?**

Le CE doit être assuré de bien gérer ses comptes. Quels sont les outils à mettre en place pour y parvenir. Qu'est-ce qu'un contrôle de cohérence ? Comment s'opère un contrôle de caisse ? Quelles sont les méthodes à employer pour bien contrôler ses fonds ? Disposition à mettre au règlement intérieur, sous quelles conditions ?



### **L'INVENTAIRE, BILAN D'UNE GESTION RIGOUREUSE ?**

Chaque année, l'inventaire doit être réalisé par le comité. Que doit-on répertorier et comptabiliser en la matière ? A quoi sert de réaliser un inventaire des stocks ? Existe-t-il une obligation légale ? Que risque le CE s'il ne fait d'inventaire ?



### **LA CERTIFICATION DES COMPTES DU COMITE ?**

Est-ce obligatoire ? Qui choisi l'expert-comptable pour certifier les comptes du CE ? Comment doit-on procéder à sa désignation et à l'adoption de sa mission ? Qui paye l'expert ? Quelles sont les bienfaits d'une certification ?



### **LES RESSOURCES FINANCIERES DU COMITE ?**

Quels sont les budgets disponibles au comité ? Quelles sont les obligations de l'employeur ? A quoi et à qui sont destinés ces fonds ? Existe-t-il des règles pour dépenser l'argent du comité ? Définition du budget de fonctionnement et du budget activités sociales et culturelles. Nouveau CE ; comment parer à l'absence de budget ?



### **LE BUDGET DIT DE « FONCTIONNEMENT » ?**

Liste des dépenses habituelles pour un comité ; tour d'horizon de la jurisprudence en la matière. Existe-t-il un montant minimal ? Peut-on tout financer ? Qui détermine les limites à ne pas franchir ? Le CE peut-il employer un salarié ? Qui paye les frais de déplacement des élus ? Qui finance les stages de formation des élus ? Quels sont les cas particuliers imputables sur le budget de fonctionnement ? Quand s'effectue le versement du budget ?



### **LE BUDGET DESTINE AUX « ACTIVITES SOCIALES » ?**

Liste des dépenses habituelles pour un comité ; tour d'horizon de la jurisprudence en la matière. Existe-t-il un montant minimal ? Peut-on tout financer ? Qui détermine les limites à ne pas franchir ? Le CE peut-il employer un salarié ? Qui paye les frais de déplacement des élus ? Qui finance les stages de formation des élus ? Quels sont les cas particuliers imputables sur le budget de fonctionnement ? Quand s'effectue le versement du budget ?



### **LES AUTRES RESSOURCES DU COMITE D'ENTREPRISE :**

Le CE peut-il compter sur d'autres ressources ? Quelles sont les règles légales applicables en la matière ? Le CE peut-il être obtenir des dons, réaliser des ventes, placer des biens et ou des fonds ? A qui sont destinés les intérêts acquis ? Notion d'enrichissement personnel, d'action philanthropique ? Que signifie « désintéressée » pour un CE dans le financement de ses projets ?



### **FRAUDE DE L'EMPLOYEUR**

Un CE qui constate une fraude sur le montant de ses budgets, peut-il se plaindre ? Quels sont les recours possibles ? Quel tribunal saisir ? Existe-t-il une prescription en la matière ?



### **LES COMPTES BANCAIRES DU COMITE :**

Comment ouvrir un compte bancaire pour le CE ? Quel type de compte ouvrir et à quelles fins ? Comment s'opère la gestion des comptes ? Qui a des droits sur les comptes du CE ? Quelles sont les pièces à produire pour ouvrir un compte ? Prévoir les modalités de gestion dans le règlement intérieur. La double signature des chèques ; piège, sacrodoce ou nécessité ?



### **LE PERIMETRE ET LE POUVOIR DU TRESORIER :**

Quelle est la responsabilité du trésorier en matière de gestion ? Le trésorier doit-il rendre des comptes au CE ? Le CE peut-il contrôler le travail du trésorier en place ? Responsabilité civile et pénale du trésorier ? Un trésorier malhonnête peut-il être désavoué et destitué de ses fonctions ? Un trésorier condamné pour fraude peut-il être licencié par l'employeur ? Quelles sont les décisions que peut prendre un trésorier ?



### **LA FISCALITE ET LE COMITE D'ENTREPRISE :**

Le comité est-il soumis au régime de TVA. Le CE doit-il payer l'impôt sur les sociétés (IS). Quelles sont les règles applicables pour les CE en matière de taxe sur les salaires ? Quelles sont les taxes sur lesquelles le CE doit être vigilant ? Avantages en nature et impôt sur le revenu : quelles sont les règles ? Le CE peut-il être redressé par l'URSSAF ?



### **LE DELIT D'ENTRAVE :**

Qu'est un délit d'entrave ? Qui peut constituer l'entrave au CE ? Quels sont les types de violation des droits du CE ? Quels sont les auteurs possibles des entraves ? Comment déclencher la procédure ? Quels sont les sanctions prévues en la matière ?